L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Huitième : 72 pages de Chacune.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 3 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

A Académie française, espagnole et allemande (ou Collège de Pelleier) No 280 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de leçons. Leçons particulières. Cours publics et gratuits, 9 heures du matin et 7 heures du soir. 9 avril—

AVIS DE SUCCESSION.

A. Delvaille & fils et A. Delvaille & Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,800—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dans cette affaire, lequel a été présenté par C. W. Hillenberg, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Avril—S 7 11 Greffier.

No 26,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexandre Smith.

ATTENDU que Elizabeth P. Smith, femme divorcée d'Alexandre Smith, un résidant de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdelene Golden—Wilma Mc-Cormick—Bertie Wissner et Marvelle Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'interlocution de prononcer possession en, et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première insertion de cette, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.

HUGUES LAVERGNE,
3 avril—3. 17—3 mai Député-Greffier.

Succession de William S. Sandidge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,019—Division A—Attendu que Frances M. Burt, veuve de Lucien D. Sandidge, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu William S. Sandidge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 avril—29—3 6 mai

Succession de John H. Landwehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,976—Division A—Attendu que Magdalena Heyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John H. Landwehr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 29—mai 3

Succession de Rosarie Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,282—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Owen Riedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

24 avril—24 27—3 mai

AVIS AUX CRÉANCIERS.

Hilton H. Dawson vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,260—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dans présenté par John R. Pigeon, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Avril—S 7 11 Greffier.

No 26,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexandre Smith.

ATTENDU que Elizabeth P. Smith, femme divorcée d'Alexandre Smith, un résidant de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdelene Golden—Wilma McCormick—Bertie Wissner et Marvelle Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'interlocution de prononcer possession en, et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première insertion de cette, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.

HUGUES LAVERGNE,
3 avril—3. 17—3 mai Député-Greffier.

Succession de William S. Sandidge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,019—Division A—Attendu que Frances M. Burt, veuve de Lucien D. Sandidge, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu William S. Sandidge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 avril—29—3 6 mai

Succession de John H. Landwehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,976—Division A—Attendu que Magdalena Heyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John H. Landwehr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 29—mai 3

Succession de Rosarie Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,282—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Owen Riedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 27—3 mai

APPARAIT SANS PRÉCÉDENT! PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'entreprise et du public.

L'existence de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu commerciaulement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels numérotés simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétiennes à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignon le fac-simile de nos signatures.

G.T. Beauregard
J. St. Emly
COMMISSAIRES.

GRAND TIRAGE MENSUEL,
CLASSE A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MAI 1890.
GROS LOT: $300,00

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$300,	soit	$30,000
100 Lots de	200,		20,000
100 Lots de	200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,		99,900

2,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour un prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, écrire distinctement en spécifiant. Votre adresse écrite très distinctement et le Mandat Postal ou Express sera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remettre par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats courants par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne

Adresser vos lettres enregistrées chargées

Mandats Postaux et Express payables à

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le présent est la seule et la même LOTERIE ayant pour GARANTIE LA SANTÉ DE L'ETAT, et que les billets sont signés par le président du Conseil d'Administration, dont les noms figurent sur le présent avis, et que nous ne prétendons pas que la propriété du Sud puisse, ou ait jamais, aucune responsabilité quelconque.

Nouvelle-Orléans, 1 avril 1890.

(Signé) P. G. T. BEAUREGARD.
(Signé) JAS. A. EARLY.
(Signé) JOHN A. CHENOY.

Pour ordre conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10—11—12—13—14—15—16—17—18—19—20—21—22—23—24—25—26—27—28—29—30—31—1—2—3—4—5—6—7—8—9—